Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260320-DCM202603018-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,
Etaient présents tous les membres en exercice
Le quorum a été atteint avec 19 présents.
Mme Lysiane CLOITRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-03-018 ELECTIONS DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
-suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

A obtenu :

- Liste François HUREL : 17 voix

La Liste Hervé QUINQUIS ayant obtenu la majorité absolue est élue :

- 1er adjoint : François HUREL
- 2ème adjointe : Enora JEGOU
- 3ème adjoint : Jean-Luc SALIOU
- 4ème adjointe : Delphine BOURSIER
- 5ème adjoint : Eric QUINQUIS

Pour copie conforme

Le Maire, Odile PAGE